Question des élus d'Energie nouvelle à Monsieur le maire, conseil municipal du 25.09.2019

Question 1 :

Lors du conseil municipal du 22 mai 2019, dans le cadre du vote de la signature d'une convention de prestation avec la société PREDICT (outil d'aide à la gestion des risques inondation), point n°14, Florence Brau vous a posé la question suivante : « Un rapport d'événement a t-il été fait suite aux fortes pluies de 2014 qui ont fait déborder les bassins de Coste Rousse ? ». Vous m'avez répondu : « Je ne sais pas, je vais me renseigner. Et par contre s'il existe, il ne fait peut-être même pas allusion aux bassins de rétention » (cf. PV).
Pourtant, ces bassins ont débordé, jusque dans les jardins des habitations riveraines, contrairement à ce que prévoyait le calcul de dimensionnement des bassins pour une pluie centennale (Réf : Note modificative à la déclaration au titre du code de l'environnement, ZAC Coste Rousse, SERM – EGIS France, Mai 2012, p. 9/26). Comment l'expliquez-vous ?
La lettre que vous avez reçue de la part de la SERM en avril 2016 et que vous avez transmise à l'ensemble du conseil municipal le 16 juillet dernier, apporte une réponse administrative mais pas technique. Je tiens à préciser que ce courrier n'a jamais été transmis à l'association Energie nouvelle qui vous avait interpellé sur le sujet (avec l'appui d'une note technique). Nous avons découvert son existence à l'occasion de votre mail… soit 3 ans après, alors qu'elle invitait l'association à se rapprocher des services de l'Etat (DDTM) pour en discuter.
Il est donc légitime d'avoir un retour d'expérience sur cette question, comme le prévoit le contrat avec PREDICT que nous venons de renouveler. Pouvez-vous aujourd'hui nous répondre : y a-t-il eu un rapport d'événement ?
Quelles mesures avez-vous prises pour que, en cas d'événements comme en 2014, ou même 2005 et 1976, ou pire, la sécurité des riverains et de leurs habitations ne soient pas menacée ?

Question 2 :

Il y a 1 ou 2 ans, lors d'un conseil municipal, vous nous avez parlé, M. le maire, de la construction d'une maison rue de la Ducque (à droite en montant). Vous nous avez expliqué que la sortie des voitures ne pouvait se faire que dans le tournant, les propriétaires n'ayant pas obtenu l'autorisation des voisins pour effectuer la sortie dans l'impasse adjacente. Quand nous nous sommes inquiétés de la dangerosité de la sortie de voitures dans un tournant, vous nous avez répondu que si vous aviez dû refuser tous les projets où on vous signalait un danger, vous n'auriez pas réalisé grand chose à Prades. Vous nous avez également dit ne prévoir aucun aménagement particulier sur la chaussée pour garantir la sécurité. Les travaux sur le terrain concerné ont à présent commencé. Nous trouvons que cette portion de route départementale va devenir particulièrement dangereuse et nous vous demandons ce que vous comptez faire pour prévenir tout risque d'accident qui ne manquerait pas d'être sérieux.

Question 3 :

Certains d'entre nous ont eu dans leur boîte aux lettre un tract de l'association "Bien Vivre aux Pendances". Il indique qu'un nouveau projet est prévu dans ce secteur à l'entrée sud de Prades et il appelle le maire à utiliser la procédure de surseoir à statuer. Une pétition circule pour soutenir leur demande. Pouvez vous nous donner plus d'information sur ce projet et les craintes soulevées?